

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-7-1

Séance du 04 septembre 2009

COMMUNICATION

COMITES DE SUIVI 2008 ET EVALUATIONS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT PRESENTEES PAR LE CABINET DUMEIGE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 9 juin 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ Donne acte au Président de la communication relative aux comités de suivi 2008 et aux évaluations menées par le cabinet Dumeige portant sur les partenariats 2007/2009 avec:

- La Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- Le Relais Culturel de Thann
- La Ville de Saint-Louis pour le Théâtre la Coupole
- La Passerelle à Rixheim
- La Compagnie Pandora
- L'ensemble instrumental La Follia

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER